



Livret de l'étudiant·e 2019-2020

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'ÉLECTRONIQUE : COMMUNICATION, SYSTÈMES EMBARQUÉS

Parcours Mesures Hyperfréquences et Radiocommunications

Livret voté au Conseil d'IUT du 11 juin 2019
Livret voté à la CFVU du 01 juillet 2019

Département GEII
IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre
Site de Ville d'Avray - Bâtiment B
50, rue de Sèvres - 92410 Ville d'Avray



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
Université
Paris Nanterre
et Ecofolio.

[www http://cva.parisnanterre.fr](http://cva.parisnanterre.fr)

[www http://cva-geii.parisnanterre.fr](http://cva-geii.parisnanterre.fr)



Département GEII
génie électrique
et informatique industrielle

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	4
UNIVERSITE IUT DEPARTEMENT GEII/ FORMATION LPMHR REFERENTS FORMATION CONTINUE	
SERVICES NUMERIQUES	5
CALENDRIER	6
MAQUETTE DU DIPLOME	7
PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS	8
ANNEE/SEMESTRE	
STAGES	17
MODALITÉS DE CONTRÔLE ET EXAMENS	18
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	20
CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ENSEMBLE	22

Objectifs :

L'objectif de la licence professionnelle « Mesures Hyperfréquences et Radiocommunication » (MHR) est de former des techniciens spécialistes des mesures dans le domaine de l'électronique Radio fréquence (RF) et Hyperfréquence. Ils doivent être opérationnels dans différentes composantes industrielles telles que des laboratoires de tests et mesures, des sites de production et des bureaux d'études. Pour pouvoir postuler sur ces postes, il est indispensable que le diplômé de la licence professionnelle « MHR » ait acquis les connaissances et les compétences suivantes :

- maîtrise des grandeurs et du vocabulaire technique particuliers aux domaines hyperfréquences,
- maîtrise des fonctions des éléments qui constituent une chaîne d'émission et de réception analogique et numérique,
- capacité à spécifier un composant ou un système RF/Hyper,
- capacité à caractériser une modulation analogique et numérique,
- capacité à utiliser les différents appareils de mesure RF/Hyper et Radiocommunication,
- capacité à développer un banc de mesure,
- capacité à analyser une mesure et en exprimer la pertinence,
- capacité à rédiger un rapport technique (Français et Anglais) et l'exposer

Pédagogie :

450 heures de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et 110 heures de projet tutoré. Formation en formation continue (cf. Modalité de contrôle des connaissances art. 9)

Rythme :

18 semaines de cours et stage de 15 semaines minimum pour les étudiants, ou contrat d'apprentissage avec 34 semaines en entreprise.

Cette formation est proposée :

- En formation initiale.
- En formation continue.
- En alternance.
- En contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- En présentiel.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) :
<http://culture.parisnanterre.fr>

Service de la médecine préventive : 01 40 97 75 33

medecine-preventive@liste.parisnanterre.fr

Campus Universitaire de Nanterre
Bâtiment E. RAMNOUX – porte 05

IUT

Direction : Michel BATOUFFLET

Responsable administratif/ve: Fabienne MAZZUCHELLI

Site internet de l'UFR : Site internet de l'IUT : <http://cva.parisnanterre.fr>

Département GEII / LP MHR

Secrétariat de la formation :

Zhira SINANE : 01 40 97 48 13

secretariat-lpmhr@liste.parisnanterre.fr

Responsable(s) de la formation :

Franck DAOUT

direction-lpmhr@liste.parisnanterre.fr

Responsable Apprentissage de la formation LP MHR

Patricia Grassin

pgrassin@parisnanterre.fr

Site internet de la formation : <https://cva-geii.parisnanterre.fr/>

Référents apprentissage

Accueil du Service Apprentissage : apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Christiane BOUGAN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D – Rez-de-chaussée
apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Site internet du Service Apprentissage : <https://cva.parisnanterre.fr/apprentissage-600780.kjsp>

Référents formation continue

Accueil du Service de la Formation Continue : fcontinue-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Géraldine SAINT SURIN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D - Bureau D.02.1

Secrétariat : Bernadette RIQUET – IUT VILLE D'AVRAY- Bâtiment D - Bureau D.12.2.3.

Site internet du SFC : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER

CALENDRIER		
	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
RENTREE UNIVERSITAIRE	9 Septembre 2019	6 Janvier 2020
ALTERNANCE RYTHME	Alternance jusqu'au 4 Septembre 2020	
RYTHME	10 semaines à l'IUT 7 semaines en entreprise	8 semaines à l'IUT 26 semaines en entreprise
FIN DES ENSEIGNEMENTS	6 Décembre 2019	3 Avril 2020
PERIODES DE REVISIONS	Contrôle continu	
PERIODE DE JURY		Du 3 au 11 Septembre 2020

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

	du..... au.....	
PERIODES IUT	Du 9 Septembre 2019 au 7 Octobre 2019	5 semaines
	Du 4 Novembre 2019 au 6 Décembre 2019	5 semaines
	Du 6 Janvier 2020 au 31 Janvier 2020	4 semaines
	Du 9 Mars 2020 au 3 Avril 2020	4 semaines
PERIODES ENTREPRISE	Du 14 Octobre 2019 au 1 Novembre 2019	3 semaines
	Du 9 Décembre 2019 au 3 Janvier 2020	4 semaines
	Du 3 Février 2020 au 6 Mars 2020	5 semaines
	Du 6 Avril 2020 au 28 Août 2020	21 semaines

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

MAQUETTE

UE	COEF	ECTS	Éléments constitutifs	COEF	ECTS	Volumes horaires		
						CM (h)	TD (h)	TP (h)
Semestre 1								
UE1 : Outils mathématiques pour l'hyperfréquence	4	4	Outils mathématiques pour l'hyperfréquence	4	4	/	16	18
UE2 : Notions de base des hyperfréquences	7	7	Propagation et abaque de Smith	3	3	/	8	28
			Adaptation	1	1	/	2	8
			Paramètres S	3	3	/	4	34
UE3 : Module de compétences initiales	12	12	Antennes et guides	3	3	4	6	22
			Analyse spectrale	3	3	/	/	20
			Bruit	3	3	/	3	16
			CEM	1	1	3	8	/
			Technologie hyperfréquences	2	2	4	/	16
UE4 : Radiocommunication – module initial	4	4	Radiocommunication – module initial	4	4	/	2	28
UE5 : Culture générale S1	3	3	Culture générale S1	3	3	6	/	24
Semestre 2								
UE1 : Radiocommunication – module de perfectionnement	6	6	Radiocommunication – module de perfectionnement	6	6	/	8	52
UE2 : Instrumentation	6	6	Instrumentation	6	6	20	26	42
UE3 : Culture générale S2	2	2	Culture générale S2	2	2	6	/	16
UE4 : Projet tuteuré	5	5						110
UE 5 : Stage	11	11						

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1

3XPH1MAT	Outils mathématiques pour l'hyperfréquence	16 heures TD/ 18 heures TP	Franck Daout (MCF) franck.daout@parisnanterre.fr
<p>Descriptif : Les outils mathématiques fournissent la base nécessaire pour comprendre les calculs et démarches utilisés dans les dispositifs hyperfréquences.</p> <p><u>Contenu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau : notions d'échelle, de logarithmique, d'exponentielle, règles trigonométriques • Représentation d'une grandeur sinusoïdale • Représentation logarithmique (dB, dBm) • Introduction de la série de Fourier • Introduction de la transformée de Fourier <p><u>Compétences attendues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des outils mathématiques de base (logarithme, fonctions trigonométriques, complexes). • Maîtriser la représentation vectorielle d'une onde sinusoïdale, être capable de faire la somme et la différence de grandeurs sinusoïdales. • Maîtriser la notion de dB et de dBm (dBuv). • Être capable de déterminer un spectre d'amplitude et de phase (unilatéral et bilatéral) d'un signal simple. • Être capable d'analyser un spectre. • Être capable de calculer la puissance d'un signal à partir de sa représentation spectrale. • Comprendre l'opérateur de convolution, la notion de Dirac et de peigne de Dirac. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne d'un oral (28%), de deux synthèses (14%) et d'une épreuve sur table en 2 heures (DS, 58%).</i>		
Formule dérogatoire session 1	<i>Épreuve orale de 1H.</i>		
Session 2	<i>Épreuve orale de 1H.</i>		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPH1ABA	Propagation et abaque de Smith	8 heures TD/ 28 heures TP	Françoise Schmitt (MCF) francoise.schmitt@liste.parisnanterre.fr
<p>Descriptif : L'objectif est d'acquérir les bases nécessaires à la compréhension des concepts hyperfréquences.</p> <p><u>Contenu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction sur la propagation des ondes • Régime impulsionnel • Régime sinusoïdal • Impédance et admittance sur l'abaque de Smith • Facteur de réflexion sur l'abaque de Smith <p><u>Compétences attendues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les notions d'impédance caractéristique d'une ligne, d'ondes incidente et réfléchie, de retard, de coefficient de réflexion d'une charge. • Maîtriser les notions de fréquence, période, longueur d'onde, déphasage, ondes progressive, stationnaire et quasi-stationnaire. • Être capable de mettre en œuvre la mesure du coefficient de réflexion d'une charge. • Savoir mettre en œuvre l'abaque de Smith 			
Espace cours en ligne : Oui			

Modalités de contrôle	
Formule standard session 1	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne d'oraux (22%), de synthèses (10%), de TP (22%) et de deux épreuves sur table en 2 heures (DS, 46%).</i>
Formule dérogatoire session 1	<i>Épreuve orale de 1.5H.</i>
Session 2	<i>Épreuve orale de 1.5H.</i>
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI	

3XPH1ADA	Adaptation	2 heures TD/ 8 heures TP	Françoise Schmitt (MCF) françoise.schmitt@liste.parisnanterre.fr
Descriptif : L'objectif est d'acquérir les bases nécessaires pour réaliser une adaptation d'impédance microstrip (adaptation quart d'onde et à stub).			
<u>Contenu</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Notion d'adaptation • Adaptation quart d'onde et simple stub 			
<u>Compétences attendues</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir réaliser une adaptation quart onde en utilisant l'abaque de Smith • Savoir réaliser une adaptation simple stub en utilisant l'abaque de Smith 			
Espace cours en ligne : Oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne d'une synthèse (12%), de TP (58%) et d'une épreuve sur table en 2 heures (DS, 30%).</i>		
Formule dérogatoire session 1	<i>Épreuve orale de 1H.</i>		
Session 2	<i>Épreuve orale de 1H.</i>		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPH1PAR	Paramètres S	4 heures TD/ 34 heures TP	Françoise Schmitt (MCF) françoise.schmitt@liste.parisnanterre.fr
Descriptif : L'objectif est d'acquérir les bases nécessaires à la compréhension des paramètres S.			
<u>Contenu</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Banc de réflectométrie (coupleur directif et powermeter) • Caractérisation des paramètres S • Analyse des documentations techniques • TP analyseur de réseau vectoriel (VNA) • Erreurs VNA • Erreurs de mesure 			
<u>Compétences attendues</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir mettre en œuvre un banc de mesure avec coupleur directif et mesure de puissance pour déterminer le coefficient de réflexion d'une impédance. • Savoir extraire les paramètres S à partir d'une documentation technique d'un composant hyperfréquence. • Être capable de régler un VNA pour faire une mesure de paramètres S et savoir analyser les résultats de mesure. 			
Espace cours en ligne : Oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne d'une synthèse (8%), d'un oral (8%), de TP (26%) et de deux épreuves sur table en 2 heures (DS, 58%).</i>		

session 1	
Formule dérogatoire session 1	<i>Épreuve orale de 1.5H.</i>
Session 2	<i>Épreuve orale de 1.5H.</i>
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI	

3XPH1ANT	Antennes et guides	4 heures CM/ 6 heures TD/ 22 heures TP	Patricia Grassin (MCF) patricia.grassin@liste.parisnanterre.fr
<p>Descriptif : Cette EC illustre un thème particulier du domaine RF : la caractérisation des antennes et des guides d'ondes. Les notions de propagation guidée et d'espace libre sont étudiées.</p> <p><u>Contenu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ondes électromagnétiques. • Bilan de liaison • Antennes • Antenne Réseau • Utilisation des antennes dans l'industrie • Technologie des guides <p><u>Compétences attendues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le fonctionnement des principaux types d'antenne et leur champ d'application. • Mettre en œuvre des dispositifs utilisant des antennes. • Être capable de communiquer avec des spécialistes du domaine. • Acquérir les notions de propagation guidée. • Connaître les composants en guide d'onde et savoir les caractériser 			
Espace cours en ligne : oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne de TP (34%) et de deux épreuves sur table en 2 heures (DS, 66%).</i>		
Formule dérogatoire session 1	<i>Épreuve orale de 1.5H.</i>		
Session 2	<i>Épreuve orale de 1.5H.</i>		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPH1SPE	Analyse spectrale	20 heures TP	Franck Daout (MCF) franck.daout@parisnanterre.fr
<p>Descriptif : Cette EC illustre la notion d'analyse spectrale. L'utilisation de l'analyseur de spectre constitue l'objectif principal de cette EC.</p> <p><u>Contenu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en main de l'analyseur de spectre • Application directe des notions abordées dans l'EC « Outils mathématiques pour l'hyperfréquence » • Analyse spectrale <p><u>Compétences attendues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir régler un analyseur de spectre en justifiant les différents réglages effectués. • Savoir analyser un spectre • Analyser une mesure et en exprimer la pertinence 			
Espace cours en ligne : Oui			
Modalités de contrôle			
Formule	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne de TP (56%) et d'une épreuve sur table en 2 heures</i>		

standard session 1	(DS, 44%).
Formule dérogatoire session 1	Épreuve orale de 1H.
Session 2	Épreuve orale de 1H.
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI	

3XPH1BRU	Bruit	3 heures TD/ 16 heures TP	Franck Daout (MCF) franck.daout@parisnanterre.fr
Descriptif : Cette EC illustre un thème particulier du domaine RF : la sensibilité d'un récepteur. Les notions de facteur de bruit, de puissance de bruit, de RSB sont étudiées.			
<u>Contenu</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité d'un appareil de mesure (bruit thermique, facteur de bruit, RSB, ...) • TP1 : sensibilité d'un analyseur de spectre • TP2 : amélioration de la sensibilité d'un récepteur • TP3 : mesure du facteur de bruit – méthode Y 			
<u>Compétences attendues</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir-faire l'étude du bruit dans une chaîne de transmission. • Déterminer la sensibilité d'un récepteur • Connaître les notions de facteur de bruit et de température additionnelle. • Savoir en faire la mesure. 			
Espace cours en ligne : Oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de TP (50%) et d'une épreuve sur table en 2 heures (DS, 50%).		
Formule dérogatoire session 1	Épreuve orale de 1H.		
Session 2	Épreuve orale de 1H.		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPH1CEM	CEM	3 heures CM/ 8 heures TD	David Lautru (PU) david.lautru@parisnanterre.fr
Descriptif : Cette EC illustre un thème particulier du domaine RF : la Compatibilité Électro Magnétique (CEM).			
<u>Contenu</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Les ondes et la personne (notion de dosimétrie) • CEM (Vocabulaire, Intermodulation, Diaphonie et Blindage) 			
<u>Compétences attendues</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le vocabulaire technique de la CEM • Comprendre les règles de compatibilité en émission et en immunité • Distinguer les perturbations conduites et rayonnées • Comprendre les problèmes d'intermodulation, de diaphonie • Savoir appliquer les formules de bases pour dimensionner un blindage 			
Espace cours en ligne : Oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'un TP (34%) et d'une épreuve sur table en 2 heures (DS, 66%).		

Formule dérogatoire session 1	Épreuve orale de 1H.
Session 2	Épreuve orale de 1H.
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI	

3XPH1TEC	Technologie hyperfréquences	4 heures CM/ 16 heures TP	Françoise Schmitt (MCF) francoise.schmitt@liste.parisnanterre.fr
Descriptif : Dans ce module, les techniques de réalisation et la technologie hyperfréquence sont étudiées.			
<u>Contenu</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de circuits hyperfréquences, composants CMS • Technologie des lignes • Technologie des connecteurs 			
<u>Compétences attendues</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les techniques de réalisation des circuits hyperfréquences • Savoir souder des composants CMS • Connaître les paramètres et spécificité d'une ligne de transmission • Savoir identifier les différents types de connecteur 			
Espace cours en ligne : Oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne d'un TP (34%) et de trois épreuves sur table en 2 heures (QCM et DS, 66%).</i>		
Formule dérogatoire session 1	Épreuve orale de 1H.		
Session 2	Épreuve orale de 1H.		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPH1INI	Radiocommunication – module initial	2 heures TD/ 28 heures TP	David Lautru (PU) david.lautru@parisnanterre.fr
Descriptif : Dans ce module, les techniques de modulation et démodulation analogiques sont étudiées ainsi que les bases pour aborder au second semestre l'EC « Radiocommunication – module de perfectionnement ».			
<u>Contenu</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Structure Émetteur Récepteur • Modulation AM, FM, PM • Démodulation 			
<u>Compétences attendues</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les différents blocs systèmes d'un émetteur/récepteur • Connaître les avantages et les inconvénients des différents types de modulations • Savoir déterminer et mesurer l'encombrement spectral de différents types de modulation 			
Espace cours en ligne : Oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne de TP (28%), d'un oral (24%) et d'une épreuve sur table en 2 heures (DS, 48%).</i>		
Formule dérogatoire session 1	Épreuve orale de 1.5H.		

Session 2	<i>Épreuve orale de 1.5H.</i>
-----------	-------------------------------

Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI

3XPH1CUG	Culture générale S1	6 heures CM/ 24 heures TP	Patricia Grassin (MCF) patricia.grassin@liste.parisnanterre.fr
-----------------	----------------------------	------------------------------	---

Descriptif :

Découverte des métiers et des environnements professionnels et initiation à la démarche de recherche d'entreprise. Découvrir l'amplitude des métiers et des environnements professionnels liés à la spécialité des hyperfréquences et radiocommunications.

Appréhender la diversité des environnements professionnels, et des conditions d'exercices ; des notions de savoirs, savoir-faire, savoir-être des différents métiers et des qualités requises pour les exercer.

Acquérir des connaissances et savoir-faire dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réalisation d'un Projet d'insertion professionnel.

Acquérir une maîtrise de l'anglais technique pour être capable de présenter son travail en entreprise.

Initiation à la législation du travail et au droit du travail

Contenu

- Anglais
- Rédaction CV et lettre de motivation
- Législation du travail
- Droit du travail

Compétences attendues

Savoir communiquer, connaître l'entreprise et les métiers du domaine.

Espace cours en ligne :-Oui

Modalités de contrôle

Formule standard session 1	Contrôle continu : <i>La note finale est la note du dossier de candidature (CV , LM , rédaction mail et entretien de simulation)</i>
Formule dérogatoire session 1	<i>Dossier de candidature réponse à une offre d'emploi</i>
Session 2	<i>dossier de candidature réponse à une offre de stage (CV, LM, mail accompagnement)</i>

Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI

Semestre 2

3XPH2PER	Radiocommunication – module de perfectionnement	8 heures TD/ 52 heures TP	David Lautru (PU) david.lautru@parisnanterre.fr
Descriptif : Dans ce module, les techniques de modulation numérique sont étudiées.			
<u>Contenu</u> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction radiocommunication numérique • Radiocommunication, codes • Radiocommunication, filtrages • Modulation QAM • Modulation BPSK • Modulation QPSK 			
<u>Compétences attendues</u> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître la structure Émetteur Récepteur numérique • Savoir différencier différents codages en bande de base • Savoir utiliser les différents appareils de mesure en radiocommunication (analyseur de signaux vectoriels) • Connaître les avantages et les inconvénients du type de filtre en bande de base • Connaître les avantages et les inconvénients des différents types de modulation • Savoir interpréter un diagramme de l'œil • Savoir quantifier la qualité d'une transmission 			
Espace cours en ligne : Oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : La note finale est la moyenne de TP (40%) d'un BE (10%) et de deux épreuves sur table en 2 heures (DS, 50%).		
Formule dérogatoire session 1	Épreuve orale de 1.5H.		
Session 2	Épreuve orale de 1.5H.		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPH2INS	Instrumentation	20 heures CM/ 26 heures TD/ 42 heures TP	Franck Daout (MCF) franck.daout@parisnanterre.fr
Descriptif : Dans ce module, les techniques d'instrumentation hyperfréquence sont étudiées.			
<u>Contenu</u> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'un système de mesure (formation à l'approche système) <ul style="list-style-type: none"> ◦ BE commutateur RF ◦ BE mesure de Surface Équivalente Radar ◦ Analyse « logiciel » d'un système de mesure • Instrumentation hyperfréquence <ul style="list-style-type: none"> ◦ Mesure de puissance ◦ Amplificateur de Puissance ◦ Radar ◦ Mesures d'antennes ◦ CEM 			

<u>Compétences attendues</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir analyser un système hyperfréquences • Savoir identifier les différentes fonctions hyperfréquences (par la prise de connaissance des caractéristiques de composants hyperfréquences et de leur influence sur les performances du système dont ils font parties) • Comprendre le fonctionnement des différentes topologies des récepteurs hyperfréquence • Être capable de spécifier une instrumentation, une fonction, un composant • Être capable de réaliser la recette de l'instrumentation, de la fonction, du composant • Savoir réaliser une analyse critique de ces résultats • Être capable de concevoir une instrumentation hyperfréquences simple • Être capable d'utiliser une chambre anéchoïque • Être familiarisé avec les principes fondamentaux du Radar et de la mesure de la surface équivalente Radar. 	
Espace cours en ligne : Oui	
Modalités de contrôle	
Formule standard session 1	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne de TP (50%), de BE (18%), d'un oral (5%) et de deux épreuves sur table en 2 heures (DS, 27%).</i>
Formule dérogatoire session 1	<i>Épreuve orale de 1.5H.</i>
Session 2	<i>Épreuve orale de 1.5H.</i>
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI	

3XPH2CUG	Culture générale S2	6 heures CM/ 16 heures TP	Patricia Grassin (MCF) patricia.grassin@liste.parisnanterre.fr
Descriptif :			
<p>Mieux se connaître pour bien s'orienter dans sa vie professionnelle.</p> <p>Il s'agit dans ce module d'accompagner l'étudiant dans la détermination du secteur d'activité ou de l'environnement professionnel dans lesquels il souhaite effectuer son insertion et l'aider à élaborer des outils pertinents et efficaces concernant son dossier de candidature et lui inculquer une méthodologie de techniques de recherche d'emploi. Le but est aussi de faire en sorte que l'étudiant énonce peu à peu ses souhaits en termes de projet de vie (professionnelle...), de l'amener à formuler les compétences technologiques et professionnelles nécessaires pour accéder au projet visé.</p> <p>Il s'agit pour l'étudiant de pouvoir ensuite argumenter sur ses choix dans son choix de parcours professionnel</p> <p>Acquérir une maîtrise de l'anglais technique pour être capable de présenter son parcours professionnel</p> <p>Des notions de la législation du travail et au droit du travail seront abordées pour faciliter l'insertion professionnelle</p>			
<u>Contenu</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Anglais • Législation du travail • Droit du travail 			
Espace cours en ligne : oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : <i>La note finale est la moyenne d'un dossier candidature (CV, LM) et de la réponse à une offre prenant en compte les expériences de stage et d'apprentissage</i>		
Formule dérogatoire session 1	<i>Dossier candidature (CV, LM) réponse à une offre prenant en compte les expériences de stage et d'apprentissage</i>		
Session 2	<i>Dossier candidature (CV, LM) réponse à une offre prenant en compte les expériences de stage et d'apprentissage</i>		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPH2TUT	Projet tuteuré	110 heures TP	Franck Daout (MCF) franck.daout@parisnanterre.fr
Descriptif :			
<p>Dans ce module, la réalisation d'une instrumentation hyperfréquence est effectuée (exemple : Réalisation d'un système de mesure de propagation Indoor et Outdoor).</p>			

<u>Contenu</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une instrumentation hyperfréquences. Recette et mise en place de fonctions hyperfréquences. 	
<u>Compétences attendues</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en pratique les savoirs acquis lors de la formation (théoriques et expérimentaux). Travailler au sein d'une équipe sous contrainte de temps et de moyens. Réaliser un banc de mesure complet, répondre à un besoin réel. Rédaction de fiches de recette et de rapports techniques. Présentation des résultats avec une analyse critique. 	
Espace cours en ligne : Oui	
Modalités de contrôle	
Formule standard session 1	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'oraux (34%), de TP (50%) et de d'une épreuve sur table en 2 heures (DS, 16%).
Formule dérogatoire session 1	Épreuve orale de 1.5H.
Session 2	Épreuve orale de 1.5H.
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI	

3XPH2STG	Stage		Patricia Grassin (MCF) patricia.grassin@liste.parisnanterre.fr
Espace cours en ligne : Non			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'un oral (25%), d'un CR (25%) et de d'une note entreprise (50%).		
Formule dérogatoire session 1	Épreuve orale de 1H. La note finale est la moyenne d'un oral (25%), d'un CR (25%) et de d'une note entreprise (50%).		
Session 2	Épreuve orale de 1H. La note finale est la moyenne d'un oral (25%), d'un CR (25%) et de d'une note entreprise (50%).		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :
<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour consulter les offres de stage réservées à l'IUT, veuillez vous référer au site **Stillincontact** :
http://www.stillincontact.com/institut_universitaire_de_technologie_iut_ville_d_avray_formation_dut_licence_professionnelle.html

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC de l'IUT de Ville d'Avray, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : fcontinue-pst@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

MODALITES DE CONTRÔLE ET EXAMENS

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999

ASSIDUITÉ :

- Article 1 :** L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travail en entreprise, conférences ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études, y compris la participation active aux projets. Un étudiant ou apprenti reconnu absent à plus de 25% des séances d'enseignement dans le cadre d'un module est déclaré défaillant à celui-ci, que l'absence soit justifiée ou non. Il appartient alors au responsable de formation de statuer sur la possibilité pour l'étudiant de se présenter à l'évaluation.
Lors de la délibération en vue de la délivrance du diplôme, le jury appréciera les conditions dans lesquelles l'obligation d'assiduité aura été respectée.
- Article 2 :** Toute absence doit être justifiée dès le retour de l'étudiant ou apprenti par un justificatif écrit déposé au secrétariat pédagogique de la licence professionnelle (certificat médical, pièce justificative pour une convocation officielle, ...). Passé le délai d'une semaine après le retour de l'étudiant ou apprenti, l'absence sera définitivement considérée comme absence non justifiée.
Dans le cas d'une absence supérieure à une semaine, l'étudiant ou apprenti doit, sans attendre son retour à l'IUT, prévenir ou faire prévenir le secrétariat de la licence professionnelle. Dans tous les cas il doit faire parvenir les justificatifs dans les quinze jours suivant le début de son absence.
- Article 3 :** **Absence à un contrôle.** Aucun étudiant ou apprenti ne pourra s'absenter pour convenance personnelle à un contrôle des connaissances sans être considéré comme défaillant.
Si l'absence à un contrôle de première session est justifiée dans les conditions de l'Article 2, une épreuve de rattrapage dont la nature est fixée par les enseignants pourra éventuellement être organisée. Tout étudiant ou apprenti souhaitant y participer devra obligatoirement en faire la demande par écrit auprès du secrétariat de la licence professionnelle dans la semaine qui suit son retour. Dans le cas contraire, ou si l'étudiant ou apprenti est également absent à l'épreuve de rattrapage, il est considéré comme défaillant à cette épreuve. Il devra participer à la deuxième session.
L'absence à un contrôle de deuxième session implique la défaillance à l'épreuve, donc à l'unité d'enseignement et à la licence professionnelle.
Aucun étudiant ne pourra quitter la salle de contrôle avant ½ heure. Aucun étudiant ne pourra être accepté en salle de contrôle passé ce délai. En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 1 heure, aucune sortie n'est autorisée.
- Article 4 :** Dans le cas des apprentis, les règles concernant l'apprentissage s'appliquent.
- Article 5 :** Les étudiants salariés, ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, ou chargés de famille, ou en situation de handicap ou sportifs de haut niveau, peuvent faire une demande écrite de dérogation au déroulement des études en début de semestre (obligation d'assiduité, contrôle continu...). Si la demande est justifiée et dans la mesure où cette dérogation ne porte pas préjudice à l'intégrité du diplôme visé, une adaptation des modalités précédentes est possible.

DISCIPLINE :

- Article 6 :** L'inscription à l'Institut Universitaire de Technologie implique l'acceptation et le respect de son règlement intérieur. Les étudiants ou apprentis ne doivent pas perturber les enseignements. Tout manquement à cette règle de respect vis à vis de l'enseignant et de ses collègues étudiants pourra se traduire par une sanction décidée par le Conseil de Discipline de l'Université. Les apprentis respectent en outre les règles liées à leur contrat d'apprentissage.

Il est interdit de fumer dans les locaux et les téléphones portables ainsi que tout autre appareil électronique, sauf dérogation de la part de l'enseignant, doivent être éteints pendant les enseignements.

Article 7 : Les étudiants ou apprentis s'engagent à respecter les locaux et le matériel qui est mis à leur disposition. En cas de détérioration, une procédure pourra être engagée à leur encontre. Les étudiants ou apprentis s'engagent à respecter la loi relative à la fraude informatique, notamment en matière de sécurité (piratage ou indiscretions) et en matière de diffusion d'information (par exemple sur le WEB). Conscients que leur spécialité peut leur permettre l'accès à des informations dites sensibles, ils s'engagent à ne pas utiliser leur savoir ou les équipements à cette fin.

Article 8 : Tout étudiant surpris pendant un contrôle des connaissances, en état de fraude caractérisée pourra être traduit devant le Conseil de discipline de l'Université. Dans ce cas, un procès verbal de fraude est établi par le surveillant. L'étudiant doit continuer à composer et la note est retenue dans l'attente des décisions des instances compétentes.
Tout appareil électronique non explicitement autorisé (calculatrice, ordinateur...), en application de l'article 4, est interdit pendant les contrôles des connaissances. La possession de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit pendant l'épreuve.

EVALUATION DES ETUDIANTS ET ATTRIBUTION DU DIPLÔME :

Article 9 : L'évaluation des étudiants ou apprentis se fait par contrôle continu des connaissances. Le contrôle des connaissances est assuré par les enseignants et concerne toutes les disciplines, il peut s'effectuer sous différentes formes selon les matières. Les étudiants ou apprentis ont droit, à leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien. En cas de contestation dûment argumentée, une demande écrite devra être formulée auprès de l'enseignant concerné dans les huit jours ouvrables après la communication des résultats.

Article 10 : Attribution du Diplôme

La licence professionnelle est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

A chacune des deux sessions, le diplôme de licence professionnelle est décerné aux étudiants ou apprentis qui ont obtenu à la fois

- **une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des unités d'enseignement affectées de leurs coefficients, y compris les unités d'enseignement constituées du projet tuteuré et du stage,**
- **une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage affectés de leurs coefficients.**

Article 11 : Obtention des unités d'enseignement et capitalisation

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens (ECTS) correspondants.

Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Article 12 : Mentions

Les mentions concernent le diplôme de licence professionnelle et non les unités d'enseignement. Les mentions sont les suivantes : " Passable " pour une moyenne générale sur l'ensemble des UE supérieure ou égale à 10/20, " Assez bien " pour une moyenne supérieure ou égale à 12/20, " Bien " pour une moyenne supérieure ou égale à 14/20, " Très Bien " pour une moyenne supérieure ou égale à 16/20.

REGLEMENT INTERIEUR

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014

PRÉAMBULE

Le règlement intérieur a pour but de compléter les statuts en vigueur et de faciliter le fonctionnement de l'établissement. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les usagers de l'IUT : en formation initiale, apprentis, stagiaires de formation continue ou alternée.

L'IUT est régi par des statuts adoptés en conseil d'administration de l'université Paris Nanterre en date du 17 décembre 2012 et par ce règlement intérieur.

ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE

VILLE D'AVRAY

**Le site de Ville d'Avray est ouvert de 7h30 à 19h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers.
Le stationnement dans la cour est strictement interdit
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

SAINT-CLOUD

**Le site de Saint-Cloud est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30,
et le samedi de 8h00 – 12h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

NANTERRE – BAT E

**Le bâtiment E est ouvert de 8h00 à 19h00
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

I FONCTIONNEMENT DE L'IUT

L'I.U.T de VILLE D'AVRAY/SAINT-CLOUD/NANTERRE constitue, au titre du décret N° 84-1004 du 12 novembre 1984 susvisé, un Institut de l'Université de PARIS NANTERRE au sens des articles L. 713-1 et L. 713-9 du code de l'éducation précités.

Article 1 : L'IUT de VA/SC/N est organisé en 6 départements :

- Département Génie Électrique & Informatique Industrielle
- Département Génie Mécanique & Productique
- Département Génie Thermique & Énergie
- Département Information-Communication/Métiers du Livre
- Département Carrières Sociales
- Département Gestion des Entreprises & des Administrations

Article 2 : **Administration**

L'IUT de VA/SC/N est administré par un conseil d'IUT.

Le Conseil comprend 40 membres répartis comme suit :

- 15 représentants des enseignants, dont :
- 3 enseignants chercheurs de rang A ;
- 4 autres enseignants chercheurs ;
- 7 autres enseignants ;
- 1 chargé d'enseignement
- 9 représentants des usagers ;
- 4 représentants des personnels BIATSS ;
- 12 personnalités extérieures siégeant à titre personnel choisies en raison de leur compétence et, notamment, de leur rôle dans les activités correspondant aux spécialités enseignées à l'IUT.

Article 3 : **Élections des représentants des usagers**

Les modalités sont organisées conformément au Décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié par le Décret n° 2007-635 du 27 avril 2007 :

L'élection des usagers se fait par collège unique. La durée du mandat est fixée à deux ans.

Sont électeurs et éligibles, tous les usagers inscrits et assidus dans les formations dispensées par l'IUT.

II RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4: Consignes de sécurité

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'IUT, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie.
- les consignes particulières de sécurité, et notamment celles relatives à la détention ou manipulation de produits dangereux et le port des équipements de sécurité.

Article 5: Stupéfiants/Alcool/tabac

Article 5.1 : L'introduction et la consommation de produits stupéfiants sont formellement interdites.

Article 5.2 : En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, l'usage de la cigarette y compris cigarette électronique est interdit en dehors des zones dédiées.

Article 5.3 : En application de l'article L 232-2 du code du travail, il est interdit à toute personne d'introduire ou de distribuer à l'IUT toutes boissons alcoolisées.

Article 6 Traitements des déchets

Tous les déchets et détritrus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

Article 7 : Accidents et responsabilités

En cas d'accident, en premier lieu les secours (S.A.M.U., pompiers) seront appelés et dans tous les cas le P.C. Sécurité répercutera dans les différents services les éléments concernant cet accident. Tout accident doit être immédiatement signalé au responsable du CHSCT qui se chargera des démarches administratives auprès des services concernés.

En règle générale, sont considérés comme accident de travail, les accidents survenus à l'occasion de cours, de travaux pratiques, de travaux dirigés présentant un caractère dangereux, de travaux en laboratoire et de stages faisant l'objet d'une convention (Code de sécurité sociale L 412-8.2). Tout accident doit donc faire l'objet d'une déclaration dans les 48 heures, déclaration écrite établie en trois exemplaires.

Article 8 : Exercice d'évacuation

La réglementation exige que soient organisés 2 exercices d'évacuation par année. Ces exercices doivent être planifiés en début d'année universitaire par l'équipe Hygiène & Sécurité. Chacun est tenu d'y participer. Le responsable de l'équipe Hygiène & Sécurité désigne des guides d'évacuation et serre file pour assurer le bon déroulement de l'évacuation.

La liste des points de rassemblement est détaillée dans les consignes relatives à l'évacuation des locaux.

Article 9: Médecine préventive

Article 9.1 : Il est obligatoire de se rendre aux convocations de la médecine préventive.

Article 9.2 : Les usagers nécessitant un aménagement spécifique doivent se signaler dès leur inscription auprès du secrétariat et de l'équipe pédagogique.

Article 10: Sûreté/Intrusion

Toute activité ou phénomène pouvant mettre en cause la sécurité des biens et des personnes doit être systématiquement signalée à la direction.

III DROITS DES USAGERS

Article 11 : Droit de publication

Article 11.1 : L'IUT met à disposition des usagers des panneaux d'affichage. L'affichage en dehors de ces panneaux est strictement interdit.

Article 11.2 : Affichages et distributions de publications doivent :

- Ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public ;
- Ne pas porter atteinte au fonctionnement et aux principes du service public de l'enseignement supérieur ;
- Ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'IUT ;
- Respecter l'environnement.

Article 11.3 : En cas de diffusion de publications contraires au règlement, la responsabilité des auteurs est pleinement engagée devant les tribunaux compétents. La distribution de documents non pédagogiques ne peut se faire qu'en dehors des activités pédagogiques.

Toute personne est responsable du contenu des documents qu'elle distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'IUT.

Article 12 : Droit d'association

Le Conseil de l'IUT peut autoriser, à l'initiative et sous la responsabilité d'usagers, la création et le fonctionnement dans l'établissement d'associations conformes à la loi de 1901.

La domiciliation d'une association est soumise à autorisation préalable.

IV OBLIGATIONS DES USAGERS

Article 13 : Comportement général

La tolérance et le respect des autres fondent les rapports entre les personnels et usagers de l'IUT. Ce respect s'exprime par une attitude courtoise qui exclut toute forme de brimade, humiliation, violence verbale, physique ou morale.

L'IUT est un établissement public et laïc. Les usagers, stagiaires, apprentis s'engagent à respecter la liberté de conscience de chacun. Personne ne doit y être l'objet de pression, de prosélytisme ou de propagande.

Nul ne doit être victime d'une quelconque discrimination, qu'elle soit fondée sur l'opinion politique, philosophique, religieuse, sur les origines ethniques ou le sexe.

Chacun s'attachera donc à respecter la dignité et la liberté de conscience, la santé et la sécurité des personnes.

Article 13.1 : Le comportement des usagers (notamment acte, attitude, propos,...) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'IUT ;
- à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement (cours, examens...), des activités administratives, sportives et culturelles et, en général, de toute manifestation autorisée au sein de l'IUT ;
- à porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

Et d'une manière générale, le comportement des usagers doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Article 13.2 : Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal.

Le fait de harcèlement et le bizutage peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Article 14 : Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Égalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.